

SURFACE TOTALE PAP 198,73ares  
 SURFACE TOTALE LOTS 147,57 ares  
 SURFACE ESPACE VERT PRIVE 1,40 are  
 DOMAINE PUBLIC COMMUNAL 49,75 ares  
 SOIT 25,04%

**LEGENDE**

Administration communale de Clervaux  
 Vu et approuvé  
 Clervaux, le 21 Mars 2012  
 Le Conseil communal

Nombre d'étage pleins ou Hauteur des constructions  
 Forme des toitures

**Zones définies au PAG:**

- Zones de moyenne densité
- Zones d'aménagement différé
- Zones mixtes à caractère urbain
- Zones mixtes à caractère rural
- Zones de bâtiments et d'équipements publics
- Zones d'activités économiques

**Délimitation PAP**

**Nombre d'étages pleins:**

- limite supérieure
- limite inférieure et supérieure obligatoire

**Hauteur des constructions:**

- hauteur à la corniche de x m
- hauteur à l'acrotère de x m
- hauteur au faite de x m

**Types et dispositions des constructions:**

- constructions en ordre contigu
- constructions en ordre non contigu
- maison isolée
- maison jumelées
- maison en bande

**Implantation des Immeubles:**

- alignement obligatoire constructions principales
- limites minimal/maximal de surface constructibles pour constructions principales
- alignement obligatoire dépendances
- limites minimal/maximal de surfaces constructibles pour dépendances
- canalisation
- canal eau pluviale
- écoulement eau pluviale par tranchée ouvert

**Délimitation des lots/parcelles:**

- Délimitation des lots / parcelles
- Délimitation des zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
- Lots privés constructibles
- Terrain cédés à la commune

**Degré de mixité des fonctions:**

- pourcentage minimal de logements par immeuble
- pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- pourcentage obligatoire de logements par immeuble

**Espaces verts:**

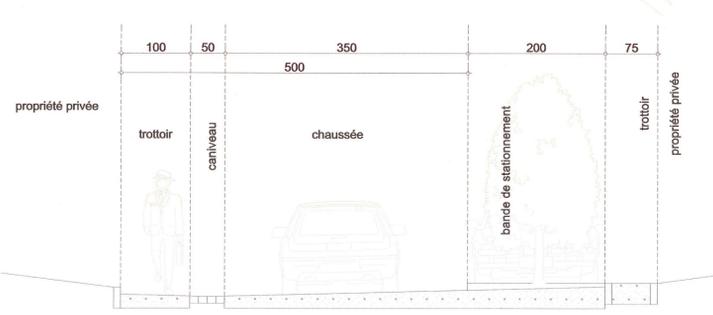
- espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- aires de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées
- arbres à conserver

**Voies de circulations:**

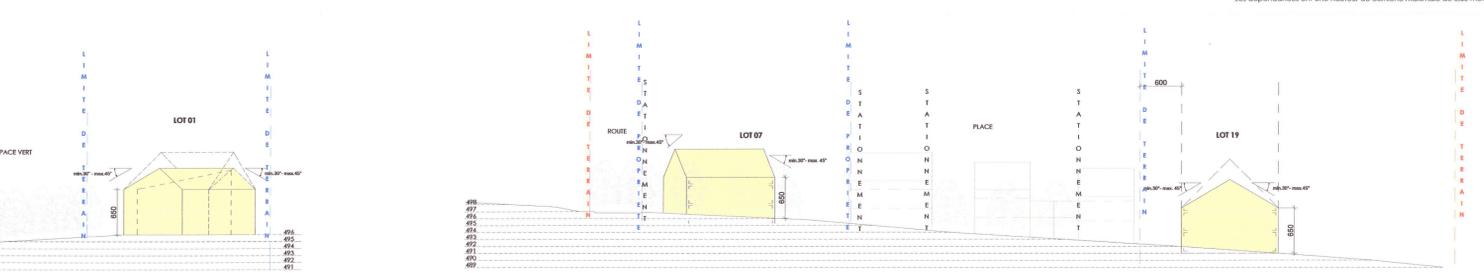
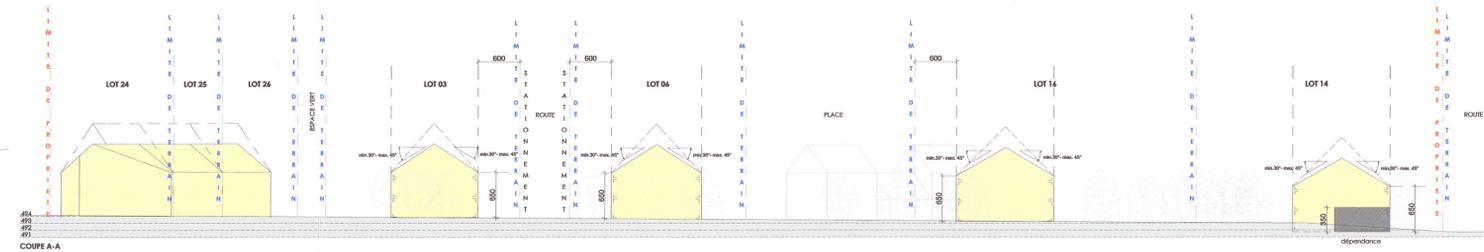
- rues
- aires de stationnement / emplacement publics
- chemins piétonniers, 'pistes cyclables'
- aires de stationnement / emplacement privé
- chemins piétonniers, 'pistes cyclables' privé

**Formes des Toitures:**

- orientation du faîtage à définir dans l'autorisation de construire
- toiture plate
- toiture à x versants, degrés d'inclinaison
- toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- respect de conditions d'intégration déterminées



profil type voirie - Ech: 1/50



Référence: J6CC8/62C  
 Le présent document appartient à ma décision de ce jour.  
 Luxembourg, le 29 mars 2012  
 Le Ministre de l'intérieur  
 et à la Grande Région

Jean-Marie HALSDORF  
 Maître de l'ouvrage: T.I. LOTISSEMENT SA  
 E.urbain s.à.r.l.  
 6, rue Mathias Weistroffer  
 L-1898 Kockelscheuer  
 G. - D. de Luxembourg  
 Tél. (+352) 26 36 2002  
 Fax (+352) 26 36 2003  
 Email: info@eurbain.lu

Objet: PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER  
 Lotissement à Weicherdange - COMMUNE DE CLERVAUX

Date: 23.09.2011  
 Echelle: Plan et coupes 1/500 - Profil type voirie 1/50

Destiné par: LD  
 Corrigé par: M.S.  
 Fichier: 02

Remarque: Les dépendances ont une hauteur de corniche maximale de 3,50 mètres

Notes importantes: ce document ne peut être diffusé et utilisé sans l'autorisation écrite de l'architecte. Toute nouvelle modification implique l'annulation du document précédent et son remplacement par le document comportant la modification en question. Toute modification apportée aux dispositions constructives sans notre consentement ne saurait engager notre responsabilité. Il est fait obligation aux entrepreneurs de signaler sans délai à l'architecte, et ce par écrit, event tout commencement d'exécution toute anomalie constatée sur le présent document